

# Un aristocrate dans les années de tourmente : Michel de Grammont-Crillon (1901-1972)

Eric DANCOISNE

Lors d'une interview récente sur France-Inter<sup>1</sup>, l'historien américain Robert-O. Paxton considérait qu'à propos des années noires en France, il serait bien difficile de découvrir de nouveaux faits relevant du collectif mais qu'en revanche il y avait encore des recherches à mener au niveau individuel. Aussi, travailler sur les maires de cette période relève à la fois du collectif et de l'individuel. En effet, les maires, pris en tenaille entre Vichy et l'occupant, font face à des situations particulièrement complexes dont certaines les placent devant des choix moraux bien difficiles à résoudre. Le maire de Choisy-au-Bac, Michel de Grammont-Crillon (1901-1972) est l'un des 702 maires de l'Oise qui affrontèrent ces situations entre 1940 et 1944.

Michel de Grammont-Crillon peut apparaître, près de 40 ans après sa mort, comme un personnage de second rang dans le département. En dehors de Choisy-au-Bac et de Rethondes, son nom ne dit pas grand-chose aux habitants de l'Oise. La modeste fiche contenue dans le *Dictionnaire des élus de la Picardie* vient corroborer cette idée d'oubli ou d'ignorance de cette personnalité isarienne<sup>2</sup>. Il est vrai que son action politique, en dehors des limites cosaciennes, se situe essentiellement entre 1934 et 1945, entre son arrivée au conseil d'arrondissement de Compiègne et sa réélection comme maire de Choisy-au-Bac en 1945. Pourtant, l'itinéraire de Michel de Grammont-Crillon est riche à plus d'un titre. Reprenant dans les années trente le flambeau de

feu le marquis de l'Aigle, son beau-père, Michel de Grammont s'engage pleinement dans l'action humanitaire pendant la Seconde Guerre mondiale. Au lendemain du conflit, il abandonne progressivement ses ambitions politiques au profit d'une action caritative, notamment au sein du Rotary-Club compiégnois<sup>3</sup>.

Comme le souligne Monique de Saint Martin, la Seconde Guerre mondiale a ébranlé les certitudes des uns et des autres, *a fortiori* pour des nobles qui voient disparaître définitivement le monde de l'Ancien régime<sup>4</sup>. Par ailleurs, Michel de Grammont n'échappe pas à l'évolution observée chez bien d'autres personnels politiques locaux entre la défaite française de 1940 et la Libération du territoire en 1944. Bien implanté

dans les milieux vichystes du Secours national, Michel de Grammont s'investit dans l'aide aux prisonniers de guerre et aux victimes de la déportation. Le rôle de ce notable dépasse les frontières du département à la Libération puisqu'il représente la Croix rouge française à Genève et ce à la demande du général de Gaulle. Le présent article vise donc à comprendre cet aspect de l'itinéraire de Michel de Grammont-Crillon et partant, à expliquer son renoncement à des fonctions politiques importantes pourtant promises par ses succès électoraux des années 1934-1937.

La complexité du parcours de cet aristocrate sera abordée en trois points. Après l'examen de ses premiers pas en politique pendant les années trente, nous étudierons son action humanitaire observée sans relâche pendant la Seconde Guerre mondiale. Cependant, Michel de Grammont comme d'autres maires de l'Oise est confronté au pouvoir résistant. Homme de réseaux, appartenant à l'élite aristocratique, Michel de Grammont sait obtenir malgré tout l'appui de la population locale et du pouvoir gaulliste.

### A./ La promesse d'une belle carrière politique

Michel de Grammont entre en politique en 1934. Promis à une belle carrière politique, l'homme incarne le discours classique de la droite française observé dans les années trente. La guerre vient stopper les projets ambitieux du maire de Choisy-au-Bac.

### Des origines aristocratiques anciennes

Issu d'une famille noble ancienne<sup>5</sup>, Michel de Grammont-Crillon est né à Paris le 27 décembre 1901. Il est le fils du comte François de Grammont et de

Marguerite de Croÿ, tous deux sans profession mais de condition aisée. Il épouse Henriette des Acres de l'Aigle à Paris le 4 mai 1931<sup>6</sup> dont le père n'est autre que le député de l'arrondissement de Compiègne et maire de Rethondes, Charles de l'Aigle<sup>7</sup>. De cette union, naissent Béatrice (1932), Charles-Emmanuel (1934), Elisabeth (1939) et Arienne-Marie (1943)<sup>8</sup>. L'alliance matrimoniale entre les de l'Aigle et les de Grammont a pour incidence de faire entrer Michel de Grammont en politique alors qu'à l'image de ses parents, il menait une vie de rentier fortuné à Paris et au château du Francport à Choisy-au-Bac.

### Les débuts d'une implantation locale

Succédant au baron de Lavilléon, Michel de Grammont entre à l'âge de 32 ans au Conseil d'arrondissement de Compiègne en septembre 1934<sup>10</sup>. L'année suivante, il est élu maire de Choisy-au-Bac le 19 mai 1935 par 8 voix contre 4 à Clément Riquet<sup>11</sup>. A la mort de son beau-père, soutenu par le docteur Théry, président du Conseil d'arrondissement de Compiègne, et par une forte majorité de maires du canton de Ribécourt, il est élu conseiller général de Ribécourt le 27 octobre 1935 face au communiste Arthur Mazingue avec 70,5% des suffrages exprimés. Un mois plus tard, il échoue cependant lors de la législative partielle face au maire radical-socialiste de Venette, André Mellenne. Deux facteurs importants expliquent la défaite de Michel de Grammont pour le siège de député acquis par le marquis de l'Aigle en 1932 face au candidat radical-socialiste Emile Reynen. D'abord, le maire de Choisy-au-Bac doit faire face à la nouvelle dynamique du Front populaire observée depuis le changement d'attitude du parti communiste (PCF) vis-à-vis des autres formations de gauche au

cours de l'été 1935. Ensuite, l'union à droite n'a pas été parfaite. Le maire de Compiègne James de Rothschild, classé « républicain indépendant » ou « radical indépendant », fort de sa victoire sur le conservateur Fournier-Sarlovèze lors des municipales de 1935<sup>12</sup> tente de briguer également le siège vacant. James de Rothschild peut rassembler sur son nom des radicaux modérés et des électeurs de centre-droit rejetant toute alliance avec le parti communiste. C'est d'ailleurs ce qui s'était passé lors du scrutin municipal compiégnais aux dépens de Fournier-Sarlovèze, qui dans le cadre de cette élection législative soutenait ouvertement le maire de Choisy-au-Bac. Michel de Grammont arrive en tête au premier tour le 29 octobre 1935 avec 41,25 % des suffrages exprimés contre 25,72 % à André Mellenne et 17,60 % des suffrages exprimés pour James de Rothschild. Au second tour, le 3 novembre 1935, André Mellenne bénéficie d'un bon report des voix à gauche et l'emporte avec 10763 voix (50,9 % des suffrages exprimés) contre 10372 voix pour Michel de Grammont<sup>13</sup>. La campagne municipale de Compiègne avait visiblement laissé des traces. Deux ans plus tard, en octobre 1937, lors du renouvellement partiel du Conseil général de l'Oise, Michel de Grammont doit affronter un second tour à cause d'une parfaite union de la gauche. En effet, le maire radical-socialiste de Ribécourt, Paul Bourgoïn<sup>14</sup> et le socialiste SFIO Louis Gracin, adjoint au maire de Margny-les-Compiègne, se désistent au profit du candidat communiste Robert Bouchoir. Cela n'a pas été suffisant pour la gauche car Michel de Grammont remporte l'élection avec 53,47 % des suffrages exprimés<sup>15</sup>. Les années 1934-1937 sont donc marquées pour le jeune conseiller général par des succès inégaux lors des différents scrutins locaux. Homme de la droite conservatrice, Michel de Grammont exprime sa pensée et

ses propositions dans les circulaires électorales. Il s'implique également dans l'Union Républicaine et Sociale de l'Oise (URSO), une structure politique de la droite isarienne créée au lendemain de la Première Guerre mondiale mais redynamisée à la faveur du regroupement des forces de gauche dans le cadre du Front Populaire. Permettent-elles d'expliquer son attitude pendant la guerre?

### Des valeurs pré-vichystes?

Michel de Grammont s'est donc présenté à cinq reprises lors d'opérations électorales entre 1934 et 1937. Aussi, nous disposons de ses professions de foi et des articles issus de la presse départementale. Il est bien sûr entendu que chaque niveau d'élection (commune de Choisy-au-Bac, conseil d'arrondissement de Compiègne, canton de Ribécourt et circonscription de Compiègne) justifie un argumentaire adapté au type d'élection. Cependant, nous avons essayé de repérer les traits communs du discours électoral de Michel de Grammont. Quatre mots reviennent constamment: « ordre, paix, liberté, travail »<sup>16</sup> comme en contrepoint du triptyque du Front populaire auquel il était opposé, « Pain, Paix, Liberté ».

D'abord, Michel de Grammont se place constamment dans le souvenir du marquis de l'Aigle: « Le nom de celui qui se présente à vos suffrages a changé. L'esprit qui inspira le marquis de l'Aigle reste le même »<sup>17</sup>. Ainsi Michel de Grammont se place non seulement dans des liens familiaux conformes à ceux de la noblesse mais recherche la proximité avec ceux qui avaient voté pour le marquis de l'Aigle. Il illustre donc de cette façon cette idée d'ordre incarné par les familles de l'Aigle et de Grammont dans l'arrondissement de Compiègne qui ont donné plusieurs représentants comme maires, conseillers d'ar-



Presse de propagande en faveur de Michel de Grammont, élection législative de 1935, ADO, MP 451

-rondissement, conseillers généraux et députés. Cette idée d'ordre s'oppose par conséquent à l'idée marxiste de lutte des classes: « Les véritables amis des ouvriers ne sont pas ceux qui prêchent la révolution et la lutte des classes, mais ceux qui, sans bluff, sans démagogie, sans verbiage, travaillent de toutes leurs forces, de tout leur cœur dans le cadre des lois républicaines à l'amélioration du sort des travailleurs »<sup>18</sup>. Michel de Grammont veut pour ce faire développer les corporations dans le secteur agricole tout en renforçant les chambres d'agriculture en les dotant d'un pouvoir consultatif dans le cadre de la rédaction des lois<sup>19</sup>. Si l'on ajoute à cela, une multitude de remarques négatives sur la Chambre des députés, (le trop grand nombre de députés considérés comme dépensiers) et les « luttes stériles et néfastes » des partis politiques, Michel de Grammont développe un argumentaire qui sera largement utilisé par le Régime de Vichy. « Tels sont les moyens de remettre un peu d'ordre dans notre maison, un peu de propreté dans nos mœurs publiques [écho à l'affaire Staviski]. Tels sont les moyens de substituer à la République des

camarades, une République plus juste, plus grande, plus fraternelle: la République des honnêtes gens de France ». Pour faire face à la crise économique, Michel de Grammont était notamment pour le renvoi des travailleurs étrangers dans leur pays, parlant même « d'invasion »<sup>20</sup> à leur égard en 1937. Cet argumentaire xénophobe, très en vogue dans les années trente, explique selon Gérard Noirielle, la législation vichyste « des années noires » qui avait remis en cause le principe de la non rétroactivité de la loi en annulant la vague des naturalisations très importante des années 1926-1927<sup>21</sup>.

Comme le soulignent Maurice Agulhon et Claude Nicolet, la droite a longtemps développé un discours ambigu par rapport au régime républicain, tout du moins avant la Seconde Guerre mondiale. Issues des forces légitimistes, orléanistes et bonapartistes, les droites ont en commun d'avoir rallié la République. Michel de Grammont, qui se déclare républicain, attaché aux valeurs libérales conçoit la République comme un régime d'ordre dans lequel le régime parlementaire n'a pas sa place, un régime dans lequel l'exécutif sait

imposer ses vues sur la représentation nationale. La pensée de Michel de Grammont est également fidèle à l'esprit du défunt Ancien régime où les corporations unissaient patrons et ouvriers, où chacun était à sa place selon sa naissance. La défaite de la France en juin 1940 allait entraîner la mise en place du Régime de Vichy. Les idées de Michel de Grammont, partagées par les droites françaises, allaient alors être mises en œuvre.

## **B./ Servir sous l'Occupation : une tâche pleine d'ambiguïté**

Michel de Grammont mène essentiellement une action humanitaire sous l'Occupation. Loin des combats politiques des années trente, l'aristocrate entreprend, par conséquent, une mutation personnelle qui trouvera son prolongement à la Libération. Les terribles conditions de la guerre amènent Michel de Grammont à endosser le rôle de protecteur des plus démunis non sans ambiguïté.

### **Le repli du maire sur sa mairie : une mission impossible**

Après avoir perdu son mandat de conseiller général suite à la dissolution du Conseil général de l'Oise en octobre 1940 par le régime de Vichy au profit d'une Commission administrative, Michel de Grammont, mobilisé en 1939, blessé en mai lors de la Campagne de France (ce qui lui vaut la Croix de Guerre 1939-1940) et démobilisé en 1940<sup>22</sup>, continue à servir Choisy-au-Bac sous l'Occupation (1104 habitants en 1936, 965 en 1945<sup>23</sup>). Mais ce qui peut apparaître comme un repli aujourd'hui, n'équivaut pas, loin s'en faut, à une simple gestion des intérêts communaux. En effet, les maires sont des courroies de transmission utiles pour Vichy et l'occupant allemand. Un dépouillement des archives com-

munes nous permet de dire tout d'abord que Michel de Grammont administre bien sa commune pendant la guerre. En l'absence du registre des délibérations des années 1940-1953 (manquant d'après l'administration communale), les dossiers relatifs à toutes les formes de réquisition et d'imposition informent de la présence de Michel de Grammont à Choisy-au-Bac. Il est vrai que le deuxième adjoint, Fulbert Tassin seconde efficacement le premier magistrat communal. Il est même déclaré maire en juillet 1940<sup>24</sup> en attendant le retour de Michel de Grammont. Ainsi Fulbert Tassin signe de nombreux et divers documents pendant toute la durée de la guerre. Dès son retour, Michel de Grammont adresse aussi des courriers au sous-préfet de Compiègne, au préfet de l'Oise ou au chef militaire des troupes d'occupation présentes dans la commune. Ainsi, dans un courrier daté du 28 août 1940, Michel de Grammont s'adresse au sous-préfet pour lui faire part de difficultés liées à l'Occupation. Dans ce sens, il s'adresse au préfet Paul Vacquier en février 1941 à propos des femmes de ménage employées par les Allemands<sup>25</sup>. Il signe avec l'adjoint Tassin, un grand nombre d'états relatifs aux frais d'occupation entre 1941 et 1943. Il signe le 26 octobre 1941 un état des armes déposées en mairie. Il tente aussi d'éviter la surcharge des impositions agricoles dans sa commune comme en octobre 1942. Ainsi, à la demande d'un officier allemand en charge des réquisitions d'attelage, Michel de Grammont lui répond que « Les cultivateurs de [sa] commune sont à l'heure actuelle surchargés de travail avec l'arrachage de betteraves et des pommes de terres » et que les réquisitions de paille étaient en cours mais que sa commune ne disposait pas d'excédents. Il renvoyait même l'officier allemand sur le président de la Commission de réception de Compiègne (n°18)<sup>26</sup>, présidée

par un dénommé Cotel. Cette commission était dépendante du Service départemental du Ravitaillement de l'Oise et constituait comme les autres commissions du département un moyen de réquisitionner les matières premières agricoles de l'Oise pour les Allemands<sup>27</sup>. Michel de Grammont signe encore des fiches de réquisitions relatives à des bicyclettes au cours des mois de mai et de juin 1944 indiquant de ce fait, qu'il était bien présent dans sa commune à la fin de l'Occupation.

### **Michel de Grammont et la famille Katz**

Les archives municipales et surtout départementales comportent des documents sur le sujet et éclairent quelque peu l'attitude de Michel de Grammont par rapport à une famille israélite, la famille Katz. Simon Katz, marié et père de quatre enfants, est né le 21 mai 1907 à Lodz en Pologne. Arrivé en France en 1908, naturalisé par le décret du 22 mai 1926<sup>28</sup>, le caporal Katz est mobilisé et fait prisonnier pendant la Campagne de France. Sans que l'on sache si celui-ci a été rapatrié ou évadé du camp de Sarralbe (Moselle), nous savons qu'au 31 juillet 1940 il était libre<sup>29</sup>. Simon Katz était à la tête d'un petit commerce ambulancier de beurre et de fromages à Choisy-au-Bac. C'est pour cette raison que dans le cadre de la séquestration des biens juifs menée par Vichy et les Allemands (ou selon la formulation du régime de Vichy, de « l'aryanisation » des biens juifs) que nous avons pris connaissance de la situation de cette famille cosacienne installée au 1, rue de Compiègne. Conformément à la législation antisémite de Vichy, Charles Lambert, expert près le tribunal de Commerce de Compiègne, avait été nommé Commissaire gérant de son entreprise dans le but de la liquider. Dans un courrier adressé à Michel de Grammont,

le 6 (ou le 8) janvier 1941, le sous-préfet de Compiègne indique que « M. Lambert a qualité pour décider si l'entreprise doit ou non rester ouverte ». Il ajoute que « le principe est la fermeture et la liquidation de l'actif commercial ». Le commerce de Simon Katz cesse finalement d'exister le 13 avril 1941 puisque Charles Lambert avait obtenu « la radiation de Simon Katz du registre de commerce et du rôle de la patente »<sup>30</sup>. Ainsi, Michel de Grammont, sans être l'auteur de cette spoliation, se trouvait être « au mieux » témoin de celle-ci.

Un peu plus tard, en septembre 1941, le sous-préfet de Compiègne fait savoir au maire qu'il doit récupérer le poste de TSF de la famille Katz au nom d'une ordonnance allemande du 18 août 1941. Ainsi, le maire devait transmettre ou faire transmettre cet ordre à Simon Katz. Le 15 septembre 1941, Michel de Grammont signe un bulletin d'envoi correspondant à « un poste récepteur de TSF à grandes et moyennes ondes, 4 lampes dont une manquante, ébénisterie bleue, imitation en peau de serpent, en mauvais état. Ce poste appartient à M. Katz Simon domicilié à Choisy-au-Bac, 1 rue de Compiègne ». Abandonnant tous leurs biens, Simon Katz et sa famille quittent finalement la commune le 27 octobre 1941 pour Montluel dans le département de l'Ain<sup>31</sup>.

Ainsi, Choisy-au-Bac ne déplore aucune victime liée à la déportation à « caractère racial »<sup>32</sup>. Cependant, la politique de discrimination et de spoliation à l'égard des juifs de la commune a bien eu lieu. Le maire assure le rôle de relais entre l'administration allemande et vichyste d'une part et Simon Katz d'autre part, de 1940 à 1941. A aucun moment, il ne dénonce cette tâche ingrate. En tout cas, celle-ci s'est effectuée à la méconnaissance de la plupart des Cosaciens, qui, comme dans le reste du pays, devaient être indifférents au sort de cette famille juive<sup>33</sup>.

### S'engager dans de nobles causes

Nombre d'ouvrages portant sur l'Occupation en France ont montré l'évolution de l'opinion publique<sup>34</sup>. Aux espoirs accordés au Maréchal Pétain au début du Régime de Vichy succède à partir de l'été 1941 et surtout en 1942, une période de doutes dus à la longueur du conflit, aux difficultés du ravitaillement et de logement et à partir de 1942, à l'émoi causé par la politique antisémite des Allemands et du gouvernement de Vichy. L'année 1943 entraîne une franche hostilité lorsqu'est mis en place le Service du Travail obligatoire en février. Vichy non seulement ne protège en rien les Français mais pire, il devient le complice de l'effort de guerre allemand, de la répression menée contre les réfractaires et les résistants et de la persécution

contre les Juifs. C'est dans ce contexte de perte de confiance des Français que Vichy tente de s'appuyer sur les notables locaux en installant en 1943 les Conseils départementaux, essayant de cette façon de trouver une légitimité à l'échelon local. Ce n'est donc pas un hasard si l'on retrouve 22 maires isariens sur 35 (dont le radical-socialiste Charles Desgroux, maire de Beauvais et l'URD Jean Lhuillier, maire de Compiègne) et un président d'une délégation spéciale dans le Conseil départemental nommé par Vichy<sup>35</sup>. Le Conseil départemental de l'Oise est présidé par le maire de Saint-Omer-en-Chaussée, François Bénard. Michel de Grammont devient membre du Conseil départemental. On pourrait croire alors que ses convictions vichystes sont encore intactes. En fait, nous ne lui connaissons

Notice individuelle de renseignements  
concernant M. de GRAMMONT  
Conseiller Général  
Maire de CHOISY-au-BAC  
-:-

de GRAMMONT Michel  
né le 27 Décembre 1901 à Paris (8e)  
Domicile : Château du Franepont à RETHONDES  
Marié - 2 enfants  
Services militaires : mobilisé pendant la guerre 1939-40 (sergent de réserve)  
Profession : Propriétaire  
Attitude politique : Elu au Conseil Général comme républicain U.R.D., en remplacement de son beau-père, M. le Marquis de l'AIGLE. S'est présenté en 1935 au siège de député devenu vacant dans la circonscription de COMPIEGNE par suite du décès de M. de l'AIGLE ; battu par M. MELLENE, radical-socialiste, par 10.376 voix contre 10.767  
Mandats électifs détenus : Conseiller Général du canton de RIBECOURT depuis le 3 Novembre 1935  
Conseiller d'Arrondissement du canton de RIBECOURT d'Octobre 1934 à 1935  
Maire de CHOISY-au-BAC depuis 1937  
Observations particulières;; Délégué départemental du Comité National d'Assistance aux prisonniers de guerre et de la Famille du prisonnier  
Membre du Conseil d'Administration de l'Office d'hygiène sociale de l'Oise  
  
Personnalité marquante de la région de COMPIEGNE.  
Consacre toute son activité à la direction du Comité d'Assistance aux prisonniers de guerre et à l'organisation de la Famille du prisonnier.  
Favorable au Maréchal et au Gouvernement.

Fiche établie pour la préfecture de l'Oise en vue de l'établissement du Conseil départemental de l'Oise en 1943, ADO, 33W8292.



Soupe pour les nécessiteux à Choisy-au-Bac en 1943 (Collection B. Morel).

### La difficile constitution du Conseil local de Libération de Choisy-au-Bac

Le Comité local de la Libération de Choisy-au-Bac a été créé le 18 septembre 1944 « *au cours d'une réunion publique et contradictoire organisée par les FFI de Choisy-au-Bac* » sous l'influence semble-t-il du groupe des Volontaires ouvriers et paysans (V.O.P.)<sup>41</sup>. 250 personnes, réunies à la salle Lesort, auraient participé à l'installation du C.L.L. et auraient validé à main levée sa composition : Jean Dufour, Front National, Robert Moreau, VOP, Marcel Piat, représentant du parti communiste, Robert Béjot, représentant du parti radical-socialiste, le général Paul de Montarby, représentant du parti modéré, Gabriel Blangy, représentant des syndicats clandestins, l'abbé Robin, représentant d'un groupement confessionnel, Maurice Béjot, agriculteur, Acxel, agriculteur, Grégoire Lecomte, ouvrier agricole, André Delafontaine, directeur d'école, Pascal Picart, représentant des Anciens Combattants, Etienne Dauchelle, représentant des familles nombreuses.

Le lendemain, le Comité local de la Libération au complet désigne les membres du bureau. Le général Paul de Montarby en devient le président. Il est assisté par l'abbé Robin et Jean Dufour. Le directeur d'école André Delafontaine en devient le secrétaire. Cependant, une nouvelle réunion est organisée le 21 septembre à la gendarmerie de Choisy en présence de deux délégués du Comité départemental de la Libération. Une délégation emmenée par Paul de Montarby « accepte » une demande de modification du C.L.L. de Choisy-au-Bac. Six membres sont ainsi écartés : Delafontaine, Acxel, Béjot, Dauchelle, Lecomte, Moreau. Ils sont remplacés par Aimé Bouisset, facteur receveur, Robert Le Gall, ouvrier agricole. Le 26 septembre 1944, une nouvelle

pas décrits personnels sur ce sujet. Cependant, comme tous les membres du Conseil départemental lors de la première de cette assemblée départementale du 10 mai 1943, il prête serment au Maréchal Pétain et à son gouvernement conduit par Pierre Laval. De ce fait, cela pouvait apparaître comme un acte d'allégeance à un régime antirépublicain et collaborateur, en tout cas les résistants s'en souviendront à la Libération.

Mais c'était aussi, pour nombre de membres du Conseil départemental, s'investir pour redresser le pays et faire face aux situations extrêmes dues au durcissement des conditions de vie de la plupart des habitants de l'Oise. Sur ce dernier point, Michel de Grammont n'avait pas attendu la mise en place du Conseil départemental pour agir car il s'était fortement investi dans le Comité central d'assistance aux prisonniers de guerre et ce dès sa démobilisation. Il en devient le Délégué départemental en février 1942<sup>36</sup>. On le retrouve également dans les actions menées par la Croix-Rouge au camp de Royallieu et lors du départ des déportés vers les camps de concentration et d'extermination<sup>37</sup> (ce qui explique la présence d'une délégation d'anciens déportés de

Royallieu lors de ses funérailles en 1972<sup>38</sup>). Toujours dans le cadre de la Croix Rouge, il coordonne à partir de 1943 toutes les actions d'urgence, notamment à la suite des bombardements<sup>39</sup>. Ces « années noires » ont été, en quelque sorte, des années de reconversion pour Michel de Grammont. Mais elles n'ont pas été le seul moteur du changement. Le pouvoir résistant à la Libération a probablement précipité cette évolution.

### **C./ Michel de Grammont et le pouvoir résistant à la Libération**

Le département de l'Oise est entièrement libéré le 2 septembre 1944. Choisy-au-Bac a connu les joies de la Libération le 1<sup>er</sup> septembre 1944. Cependant, il ne faut attendre très longtemps pour que des tensions politiques apparaissent dans la commune, entre le Comité local de la Libération cosacien et l'Etat-major des FFI de Compiègne d'une part et entre Michel de Grammont et le Comité local de la Libération d'autre part. Seules les archives départementales de l'Oise nous ont permis de connaître la situation communale<sup>40</sup>.

modification intervient et cette fois à la demande de l'Etat-major FFI de Compiègne avec l'appui du président du CLL, Paul de Montarby et du sous-préfet gaulliste André de Passillé. Cette modification provoque des remous dans Choisy. 150 personnes signent une pétition adressée au Préfet de l'Oise Yves Pérony: « C'est à la suite de ces modifications successives dont le but évident est de transformer à peu près complètement et illégalement semble-t-il la liste primitive qui avait la confiance de la grande majorité de la population que les signataires de la protestation ci-contre ont décidé d'en appeler à l'esprit de justice de Monsieur le Préfet de l'Oise ». L'agitation dans la commune ne touche pas encore le maire. Pour l'heure, c'est bien le groupe des VOP qui est atteint avec l'éviction de leur représentant Robert Moreau puisque une nouvelle liste établie le 29 septembre n'indique aucun représentant de ce mouvement de la résistance intérieure: Bouisset, fonctionnaire, Van Euw, représentant des Anciens Combattants et des familles nombreuses, Van Vynsberg, OCM, Le Gall, ouvrier agricole, Abbé Robin, clergé catholique, Mallien, CGT, De Sailly, agriculteur, De Montarby, modéré, Piat, parti communiste, FN, Renaud, FN.

### Des relations tendues entre Michel de Grammont et les tenants du pouvoir résistant

Michel de Grammont n'était pas présent à Choisy au cours de l'automne 1944, tout du moins il ne s'était pas impliqué dans les affaires du Comité local de la Libération. Une note dactylographiée indique qu'au 30 septembre 1944, Michel de Grammont était « chargé d'une mission officielle à Genève, relative à la sauvegarde des prisonniers de guerre, des déportés et de tous les Français en Allemagne [et qu'] au cours d'un bref passage à Choisy-au-Bac,

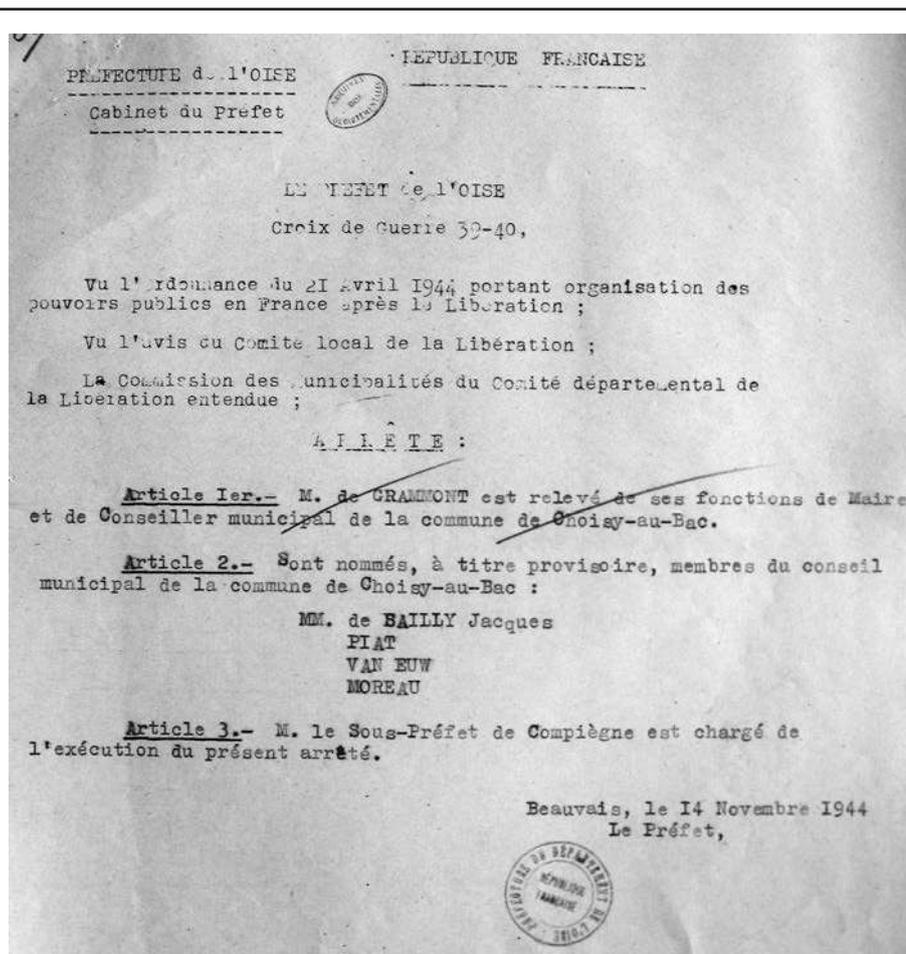
*[celui-ci se serait étonné] que tant de perturbations aient été provoquées en son absence. Comme la promesse lui en a été faite, il souhaite qu'aucune décision définitive et aucune mesure ne soient prises avant son retour de façon à ramener le calme dans les esprits* »<sup>42</sup>. Certains ont pu alors en profiter pour l'évincer de la mairie. D'abord, le président du Comité local de l'arrondissement de Compiègne adresse un courrier au président du Comité départemental de la Libération pour lui rappeler que Michel de Grammont avait, en tant que membre du Comité départemental, voté une motion de confiance en faveur du Maréchal Pétain et de Pierre Laval et qu'à ce titre, il devait être exclu de sa mairie. Ensuite Michel de Grammont ne pouvait pas prétendre avoir aidé la résistance locale. Il n'était pas seul puisque sur quatorze conseillers généraux élus au cours des années trente et nommés membres du Comité départemental (sur 35), deux seulement avaient été proposés pour être maintenus membres du Conseil général provisoire parce qu'ils avaient participé ou soutenu cette résistance: René Firmin, maire de Verberie (canton de Pont-Sainte-Maxence) et Jacques de Kersaint, maire de Versigny (canton de Nanteuil-le-Haudouin)<sup>43</sup>. Trois autres avaient pu l'être car ils avaient « donné à maintes reprises des marques de sympathie au gaullisme »<sup>44</sup>, aidé ou caché des réfractaires comme Désiré Dupont (canton de Nivillers), établi des certificats de complaisance comme le docteur Albert Graillon (canton de Méru) ou avaient protesté suite à l'enlèvement de la statue de Marianne dans la salle du Conseil départemental comme Paul Delacroix (canton de Betz)<sup>45</sup>. Aussi, Michel de Grammont s'en était tenu à une action uniquement humanitaire mais pour nombre de résistants, notamment pour ceux présents dans le Comité départemental de la Libération de l'Oise, cela n'était pas suffisant. En effet,

le CDL avait émis un « avis défavorable » pour son maintien au Conseil général provisoire de l'Oise<sup>46</sup>. Cependant, il put compter sur le Préfet de l'Oise et du Commissaire régional de la République. Pour le préfet Yves Pérony, son cas devait être tranché par le ministère de l'Intérieur en raison de ses « services indiscutables à la Croix rouge et aux internés politique de Royallieu-cesi, parfois, au risque d'avoir des ennuis avec les autorités occupantes- [et parce qu'il avait] été choisi à plusieurs reprises par le gouvernement actuel au lendemain de la Libération pour défendre en Suisse les intérêts des prisonniers et déportés français en Allemagne ». Pour le Commissaire régional de la République, René Pène, « aucune objection ne [pouvait] être faite au maintien de Michel de Grammont au sein du Conseil général »<sup>47</sup>. Il put également compter sur le soutien de la population locale.

### Le soutien de la population cosacienne

Nombre d'habitants de Choisy-au-Bac avaient en effet soutenu leur maire en novembre 1944 car Michel de Grammont avait bien failli perdre son siège suite aux pressions du CDL. Un arrêté préfectoral avait été pris dans ce sens<sup>48</sup>. De plus, les quatre nouveaux conseillers municipaux désignés par le Comité local de la Libération, Moreau Piat, de Sailly et Van Euw avaient été officiellement nommés par le Préfet par l'arrêté du 14 novembre 1944<sup>49</sup>. Aussi deux pétitions ont été signées au cours de ce mois, l'une le 5 novembre, la plus imposante (6 pages) et l'autre le 17 novembre probablement à l'annonce de l'arrêté préfectoral du 14. Celle du 5 novembre s'exprimait en ces termes:

« Les habitants soussignés de Choisy-au Bac ont l'honneur de vous exprimer leur étonnement et leur regret d'apprendre la mesure envisagée contre le Maire de la



Projet d'arrêté préfectoral relatif à la destitution de Michel de Grammont daté du 14 novembre 1944, ADO 33W8404

Commune, Monsieur le Comte Michel de Grammont, qui l'écarterait immédiatement de la Mairie et ultérieurement de toute élection.

Nous nous permettons de vous rappeler qu'après avoir rempli courageusement son devoir militaire en 1940, puisqu'il a été cité, Monsieur de Grammont a depuis quatre ans consacré bénévolement toute son activité, non seulement à la commune, mais à tous les prisonniers du Département à la commune, à la défense des malheureux internés de Royallieu; enfin à l'ensemble des prisonniers, déportés et condamnés politiques français actuellement en Allemagne; aux équipes d'urgence de la Croix Rouge dans tout le département.

Dans la commune, Monsieur et Madame de Grammont entretiennent un dispensaire qui permet chaque année des milliers de visites et de soins gratuits à tous les

habitants de la commune, sans distinction.

Trente colis de Prisonniers sont partis de ce dispensaire tous les quinze jours depuis le 1<sup>er</sup> avril 1941.

C'est également en partie grâce à leurs dons que peut fonctionner à Choisy la soupe d'entraide organisée par le Secours social (1000 rations chaque mois environ pendant 9 mois et demi).

Nous ne comprenons pas comment ces services incontestables peuvent être effacés, en vertu d'ailleurs dont ne sait quelle subtilité juridique, par la mesure dont il est menacé, et nous préférierions voir intensifier la répression contre les collaborateurs et le marché noir, plutôt que contre des Français qui n'ont rien à se reprocher.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos respectueux sentiments. »

On comprend aisément le soutien de la population à leur maire: perdre Michel de Grammont c'était en retour la crainte de perdre son œuvre sociale et caritative. Dans des temps particulièrement difficiles, marqués par la pénurie et, comme l'indique les habitants, le marché noir, l'action de leur maire était devenue vitale pour un grand nombre de personnes.

Les événements qui suivent l'adoption de ces deux motions en faveur de Michel de Grammont sont marqués par beaucoup de confusion. Il semblerait que Michel de Grammont ait été déposé puis replacé à la tête de la mairie malgré l'exclusive du Conseil départemental de la Libération<sup>50</sup>. Il semble aussi que les quatre nominations du CLL de Choisy-au-Bac pour le Conseil municipal aient été très mal acceptées par Michel de Grammont, car un mois avant les élections municipales de 1945, celui-ci démissionne du Conseil avec cinq autres membres prétextant la nomination par l'arrêté préfectoral du 14 mars 1945 de trois conseillers municipaux. Le préfet Pérony n'accepte pas ces démissions en cascade et propose à Michel de Grammont de gérer les affaires courantes jusqu'aux élections municipales.

Confirmant leur soutien accordé au maire en novembre 1944, les Cosaciens réélisent dès le premier tour Michel de Grammont lors des élections municipales du 29 avril 1945 malgré la présence d'une liste de gauche emmenée par Jean Dufour (FN). De plus, la liste du maire sortant remporte six autres sièges, elle est donc assurée d'obtenir la majorité au sein du Conseil. Au soir du deuxième tour, le 13 mai 1945, Jean Dufour fait le plein des sièges restant à pouvoir. Michel de Grammont est réélu maire le 19 mai 1945 face à Jean Dufour<sup>51</sup>.

Cependant, la victoire municipale de Michel de Grammont sera ternie par la défaite du maire de Choisy-au-Bac lors des canto-

nales de l'automne 1945. Regroupés sous le titre « *Candidat républicain d'union patriotique de Progrès social et de défense agricole* », les candidats de la droite modérée subissent, en effet, une sévère défaite n'obtenant que 8 sièges sur les 35 sièges à pourvoir<sup>52</sup>. Ainsi, au second tour, Michel de Grammont perd son siège au profit du communiste Edouard Pinchon, alors qu'il était largement en tête au premier tour<sup>53</sup>. La victoire du communiste sur le maire de Choisy-au-Bac s'inscrivait dans une forte dynamique du PCF puisque ce parti, qui ne comptait aucun élu au Conseil général en 1939, en comptait 7 en 1945 alors que les socialistes SFIO doublaient presque leur représentation (13 sièges) et que s'effondrait le parti radical-socialiste passant de 14 à 4 élus<sup>54</sup> !

## Conclusion

**Michel de Grammont-Crillon est réélu maire de Choisy-au-Bac à plusieurs reprises jusqu'aux élections municipales de 1971, les Cosaciens marquèrent ainsi leur attachement à une personnalité très investie dans les œuvres sociales et caritatives. Homme de la droite modérée, Michel de Grammont s'était engagé pleinement dans l'aide aux prisonniers de guerre et à leur famille ainsi qu'aux internés et déportés du camp de Royallieu (Compiègne) pendant l'Occupation. L'homme incarne la complexité de la période. Vichyssois, Michel de Grammont réussit à la Libération à faire partie d'une délégation officielle de la France à Genève pour faire valoir la cause des Français encore prisonniers et déportés en Allemagne. Ainsi, en tant qu'aristocrate, Michel de Grammont parvient à transformer un relatif échec politique en réussite sociale. Aussi, le maire de Choisy-au-Bac cristallise d'une certaine manière les enjeux de la période. Contesté à l'échelle du**

**département de l'Oise par le CDL, il est malgré tout soutenu et par les Cosaciens et par le pouvoir central gaulliste. Michel de Grammont illustre ainsi les enjeux de pouvoirs entre une Résistance qui entend épurer pour une régénération du pays et un pouvoir gaulliste, pourtant lui-même issu de la Résistance, voulant désormais sauvegarder ses élites pour faire face à la montée du communisme.**

## Notes

<sup>1</sup> France-Inter, émission du mardi 21 juillet 2009, 9-10 heures.

<sup>2</sup> Alain TROGNEUX (dir), *Dictionnaire des élus de la Picardie. Tome II, l'Oise*, Amiens, Editions Encre, 2007, p 138.

<sup>3</sup> Le Parisien libéré du 26 mai 1972.

<sup>4</sup> Monique de SAINT MARTIN, « L'espace de l'aristocratie en France », in Didier LANCIEN, Monique de SAINT MARTIN, (dir), *Anciennes et nouvelles aristocraties de 1880 à nos jours*, Paris, 2007, Editions de la Maison des sciences de l'homme, p 67. Cf. également Arno MAYER, *La persistance de l'Ancien Régime, l'Europe de 1848 à la Grande Guerre*, Paris, Flammarion, (1983) 1991.

<sup>5</sup> Régis VALETTE, *Catalogue de la noblesse française*, Robert Laffont, Paris, 1989, p 96. Originaire de la Franche-Comté, les De Grammont sont d'extraction chevaleresque (1335). Cette famille a fait preuve de son appartenance à l'Association de la noblesse française en 1940. Louis d'IZARNY-GARGAS, Jean-Jacques LARTIGUE, Jean de VAULCHIER, *Nouveau nobiliaire de France*, E-L, Mémoire et documents, Versailles, 1998, p 189.

<sup>6</sup> Archives de Paris, registre de l'état civil, V4E 8773. L'acte d'état civil a été modifié par jugement du Tribunal Civil de la Seine en date du treize juillet 1951. Il précise que Michel de Grammont peut désormais accoler à son patronyme, « de Crillon ». Ce qui devient Michel-Emmanuel Marie

Théodule Antoine Jean de Grammont de Crillon.

<sup>7</sup> Jean JOLLY, *Dictionnaire des parlementaires français, 1870-1940, tome 1*, PUF, Paris, p 344-345.

<sup>8</sup> <http://www.geneall.net>

<sup>9</sup> *Bottin Mondain, année 1943*, p 734.

<sup>10</sup> ADO, MP 451, fiche biographique de Michel de Grammont produite en vue de la législative partielle.

<sup>11</sup> Registre des délibérations du Conseil municipal de Choisy-au-Bac.

<sup>12</sup> Eric DANCOISNE, « Jean Lhuillier, maire de Compiègne sous l'Occupation, 1940-1944 », *Annales Historiques Compiègnoises*, n° 109-110, printemps 2008.

<sup>13</sup> ADO, MP 451, élection législative partielle des 29 octobre et 3 novembre 1935, circonscription de Compiègne.

<sup>14</sup> On trouve dans certaines sources l'orthographe Bourgoin.

<sup>15</sup> ADO, MP 698/1-2, renouvellement du Conseil général, scrutins des 10 et 17 octobre 1937.

<sup>16</sup> *Le Messenger de l'Oise*, 8 octobre 1937.

<sup>17</sup> ADO MP 451, carte de propagande électorale avec la photographie des deux aristocrates.

<sup>18</sup> ADO, MP 451, circulaire électorale de Michel de Grammont en vue du premier tour de l'élection législative partielle de Compiègne.

<sup>19</sup> *Idem*.

<sup>20</sup> *Le Messenger de l'Oise*, 8 octobre 1937, profession de foi de Michel de Grammont. Notons que le Messenger de l'Oise soutenait le maire de Compiègne James de Rothschild, pourtant considéré comme plus modéré que Michel de Grammont. Il est vrai que les deux hommes étaient, en 1937, unis contre la gauche départe-

tementale et ce dans le cadre de l'URSO.

21 Gérard NOIRIEL, *Les origines républicaines de Vichy*, Hachette, 1999.

22 ADO, 42W8900, reconstitution du Conseil général de l'Oise, 1944-1945.

23 ADO, 1232W275, questionnaire sur la population cosacienne, décembre 1945.

24 Archives municipales de Choisy-au-Bac, dossier Seconde Guerre mondiale, retour des populations civiles, liste établie le 19 juillet 1940.

25 Archives municipales de Choisy-au-Bac, dossier Seconde Guerre mondiale, réquisitions, cantonnements. Réponse du préfet le 22 février 1941.

26 *Idem*, courrier daté du 12 octobre 1942.

27 Eric DANCOISNE, « *Etre maire sous l'Occupation dans le Valois: Crépy-en-Valois, Nanteuil-le-Haudouin, Betz* », in Actes des journées d'études des Archives départementales de l'Oise (18-19 mars 2005), Beauvais, 2007, p 155-158.

28 ADO, 1232W258, liste des Juifs de l'arrondissement de Compiègne, sans date; liste des Juifs du département de l'Oise établie en janvier 1942.

29 Archives municipales de Choisy-au-Bac, Seconde Guerre mondiale, dossier des prisonniers de guerre et des requis. D'après une liste établie en octobre 1945.

30 ADO, 1232W258, Courrier du Préfet Paul Vacquier au sous-Préfet de Compiègne en date du 22 janvier 1942.

ADO, 1232W258, Juifs de l'arrondissement de Compiègne, Liste de 32 noms sans date; Inventaire réalisé sous la conduite de Charles Lambert, les 12 et 17 mars 1942.

32 ANACR-Oise, *Ils ont fait le sacrifice de leur vie... le prix de la liberté dans l'Oise, 1940-1945*, Creil, 2002, p 140.

33 Michaël R. MARRUS, Robert O.

PAXTON, *Vichy et les Juifs*, le Livre de Poche, 1981.

34 Pierre LABORIE, *l'Opinion française sous Vichy*, Paris, Seuil, 1990.

35 ADO, 33W8292, Conseil départemental de l'Oise, 1943.

36 ADO, 42W8900, reconstitution du Conseil général de l'Oise, 1944-1945.

37 Archives départementales de l'Aisne, 984W309, reconstitution du Conseil général de l'Oise, 1944-1945, fiches individuelles des membres du Conseil général élus avant 1939. Avis du préfet gaulliste Yves Pérony à propos de Michel de Grammont.

38 *Le Parisien Libéré* du 31 mai 1972.

39 ADO, 42W8900, reconstitution du Conseil général de l'Oise.

40 La disparition du registre des délibérations du Conseil municipal pour la période 1940-1953 constitue là encore un manque criant.

41 ADO, 1232W1, Conseils municipaux; renseignements relatifs aux conseillers municipaux, 1944-1945. Choisy-au-Bac.

42 *Idem*.

43 ADO, 42W8900, reconstitution du Conseil général de l'Oise, rapport du préfet Pérony au ministre de l'Intérieur en date du 30 janvier 1945.

44 *Idem*.

45 Archives départementales de l'Aisne, 984W309

46 *Idem*.

47 *Idem*.

48 ADO, 33W8404, conseils municipaux de la Libération, arrondissement de Compiègne, 1944-1945.

49 *Idem*.

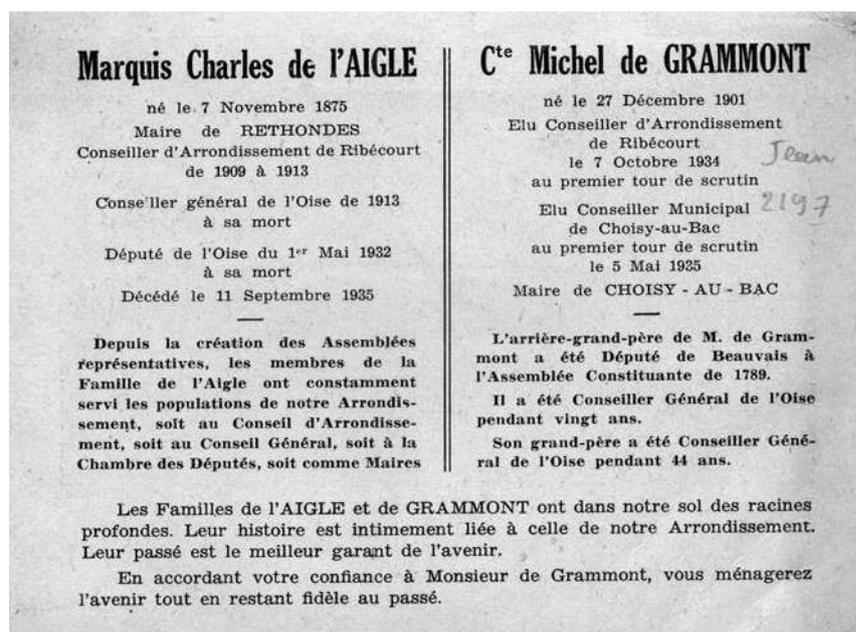
50 ADO 1232W1, courrier de Moreau, Piat, Sailly, et Van Euw au Chef de Cabinet du Préfet daté du 20 février 1945.

51 ADO, 65W 10017, élections municipales de 1945, Choisy-au-Bac.

52 *Le Progrès de l'Oise* du 6 octobre 1945.

53 *Le Progrès de l'Oise* du 3 octobre 1945.

54 ADO, 42 W 8900, reconstitution du Conseil général de l'Oise en 1945, Conseil général de l'Oise, élu en 1945.



Texte au recto de la carte de propagande pour les élections législatives de 1935 (Collection B. Morel).